

Cet article n'existant pas en ligne, la version papier a été recopiée.

Tribune de Genève, vendredi 7 mai 1993

Nuits chaudes et beuveries à Florimont: la hiérarchie tente d'étouffer l'affaire

Soirées arrosées à l'internat, virées dans des boîtes de nuit, gestes déplacés d'un prêtre : l'institut catholique fait l'objet de graves accusations. Depuis une année, la hiérarchie ecclésiastique reste imperturbable.

Voici comment un scandale a failli être étouffé par la hiérarchie religieuse et –dans une moindre mesure– par les autorités politiques. Les noms en italique sont fictifs. Les fonctions en revanche sont réelles.

Durant cette année 1992, le fils de Madame *Musy*, *Paul*, 19 ans, est interne, en classe de baccalauréat à l'institut catholique de Florimont. Celui-ci comprend quelque 800 externes et 80 internes.

Le 19 mars, la sœur du jeune homme révèle à sa mère les confidences que *Paul* vient de lui faire. Son frère a été invité par le directeur de l'institut, le *Père Chappuis*, à se rendre le mercredi 12 février vers minuit, en compagnie de quatre autres élèves de l'internat, au Macumba de Saint Julien. D'autres responsables participaient à la sortie, dont le *Père Dupont*, supérieur des religieux, ainsi que le supérieur général de l'Ordre de Saint-François-de-Sales.

Au Macumbas, l'alcool coule à flots : trois bouteilles de whisky pour les élèves et deux de champagne pour les religieux. À trois heures, le supérieur général de l'ordre quitte l'établissement. Quant au reste du groupe, il rentre à l'internat vers cinq heures. (Les cours reprennent à 8h15.) À l'arrivée, le *Père Dupont* ordonne aux élèves de rentrer dans leur chambre, mais le *Père Chappuis* s'interpose : il a une affaire à régler avec *Paul* (complètement ivre). Il l'emmène d'abord dans son bureau, puis le fait passer dans sa chambre. Le jeune homme s'assoupit sur le lit.

Lorsque *Paul* se réveille peu de temps après, le père est en train de le caresser. *Paul* se lève d'un bond, et constate que la porte est fermée. Le prêtre assure qu'il ne lui voue que de l'affection, qu'il n'y a rien de sexuel. Et ouvre en lui demandant de ne rien révéler à personne.

Plus tard, deux élèves invités ce soir-là confirmeront par écrit le récit de *Paul*.

La mère exige l'exclusion des deux prêtres

Mme Musy est bouleversé par ce qu'elle apprend. Elle décide d'intervenir : « Dès que ma fille, puis mon fils, m'ont raconté ce qui était arrivé, je suis allée voir une avocate. Je ne demandais que le départ des deux pères en cause. C'était mon seul but. »

Mme Musy et son avocate dénoncent les faits à Mgr Amédée Grab, évêque auxiliaire de Genève. Déception: le prélat leur affirme que Florimont ne dépend pas de sa juridiction. Il dit cependant avoir reçu des plaintes de parents fâchés que le *Père Chappuis* ait choisi le Macumba (peu avant la soirée en question) pour fêter le début du Carême avec les internes. Il renvoie ses visiteurs au Père provincial de la Mission, responsable de l'institut, Théodore

Vannay basé à Fribourg. *Paul*, ses parents et l'avocate le rencontrent. Il promet que *Chappuis* et *Dupont* seront exclus de Florimont dès la rentrée des vacances pascales. Nous sommes le 1^{er} avril. Notons que personne n'accuse la mère et/ou le fils de mentir. Les faits sont admis.

Commence alors une longue partie de ping-pong entre le père Vannay d'un côté, la mère et son avocate de l'autre. Le premier promet à chaque fois que le départ des coupables (puis d'un seul, le Père Chappuis) est imminent. Rien ne se passe, jusqu'à un ultime entretien téléphonique, le 6 mai, entre *Mme Musy* et le père Vannay. Celui-ci finit par lui dire: « Je suis bloqué de tous les côtés. Si vous voulez déposer plainte pénale, faites éclater le scandale sur la place publique et j'interviendrai après. »

Notons qu'Amédée Grab a suivi de très près toute cette affaire, d'abord avec l'avocate, puis avec les personnes incriminées. L'évêque n'a jamais montré la moindre volonté de « faire le ménage » à Florimont, mais plutôt celle de tenter d'étouffer cette affaire. Un rôle confirmé par l'enquête du département de l'instruction publique à laquelle l'évêque a été associé (voir ci-dessous).

Des soirées équivoques et bien arrosées

Au fur et à mesure des mois et des contacts, des témoignages se précisent à propos de l'institut qui garantit par ailleurs aux parents une « formation humaine, morale et spirituelle qui puise ses sources dans le christianisme » et garantit une stricte discipline sous peine de sanctions.

Mme Musy apprend que les soirées bien arrosées à l'intérieur de Florimont, en dehors du week-end, sont monnaie courante. « Jusqu'à quatre fois la même semaine », précise *Paul*. D'autre part, un petit groupe d'élèves de l'internat (toujours les mêmes, dont en 1991–92 *Paul*) sont régulièrement emmenés, notamment par les *Pères Chappuis et Dupont*, dans des lieux peu propices à la méditation: Arthur's, Macumba, Maxim's... Des soirées qui se produisent la veille de jours de cours. Enfin, que son fils n'est pas le premier à avoir été victime des avances homosexuelles du directeur. Plusieurs élèves témoignent par écrit de ces faits.

Les filles ne sont pas épargnées par ces étranges pratiques. *Mme Musy* apprend qu'un soir de 1990, plusieurs filles de l'internat ont été priées de revêtir une jupe afin de servir des militaires invités par la direction. Le groupe est ensuite allé danser au Arthur's... où l'alcool une fois encore coulait en abondance au point que l'une des filles, malade, a passé une bonne partie de la soirée aux toilettes.

Une élève raconte un autre épisode: « Un soir, le *Père Chappuis* m'a invitée à sortir avec d'autres élèves à *L'Entrecôte*. Il m'a incitée à plusieurs reprises à boire, et a élevé le ton lorsque j'ai refusé. En sortant, moi-même et une amie avons voulu rentrer. Ceci nous a été refusé. Nous sommes donc allées au Consulat avec eux, où la consommation massive d'alcool a continué. Le *Père Chappuis* nous a ramenées en nous ordonnant de dire que nous avons passé la soirée à travailler dans une salle d'étude. Il a ensuite emmené les garçons au Maxim's jusqu'à la fermeture. »

L'élève ajoute: « J'en ai gardé un souvenir répugnant. J'étais humiliée d'être obligée d'assister à cette beuverie. » Proche de ce qu'elle appelle « le groupe des chouchous », elle relate aussi

divers autres épisodes. Dont celui d'un de ses camarades qui lui a raconté que le Père Chappuis lui a aussi fait des avances homosexuelles.

L'avocate brûle un mémoire

Durant les premiers mois, l'affaire de *Mme Musy* avance peu. L'avocate –très déterminée– entreprend diverses démarches et rédige un mémorandum de cinq pages. Elle convoque *Mme Musy* pour le lui lire «sous le sceau du secret». Il comprend notamment le témoignage de deux professeurs et les aveux du *père Dupont*. Il est accablant pour la direction de Florimont. Un exemplaire est envoyé à Mgr Grab «pour les archives secrètes de l'Eglise », écrit l'avocate, un autre au Nonce apostolique à Berne, Mgr Rovida, qui représente les intérêts du Vatican en Suisse. L'affaire ira jusqu'à Rome.

Après cela, la volonté de l'avocate (catholique engagé, aux prises avec un conflit d'intérêts) faiblit, et la mère décide de prendre un autre défenseur. Impossible d'obtenir le mémoire. Mise en demeure par le bâtonnier de l'Ordre des avocats de le restituer, l'avocate lui envoie alors une lettre où elle affirme l'avoir... brûlé !

L'Instruction publique et sa drôle d'enquête

L'avocat actuel de *Mme Musy* est Me Gérard Montavon. Le 10 décembre, il entreprend une ultime démarche auprès de Dominique Föllmi, chef du Département de l'instruction publique (DIP). Il lui envoie un document sommaire de quatre pages qui résume les faits. Dominique Föllmi affirme qu'il demande une enquête rapide à ses services.

Trois mois plus tard, nous appelons le DIP. Guy Boissard, secrétaire adjoint, précise que «l'enquête touche à sa fin». Nous nous étonnons que le DIP n'ait jamais jugé utile d'entendre la mère et son fils, alors que les personnes incriminées ont pu s'exprimer à loisir. Guy Boissard ne donne pas de raison à cette lacune. Il considère que «cette affaire est du ressort du pénal. S'il n'y a pas eu plainte pénale, c'est qu'il n'y a pas matière à plainte pénale.» Apparemment, la conviction du DIP est faite.

O miracle: le lendemain de cet entretien, le DIP contacte l'avocat de la mère et demande à l'entendre avec son fils.

Autre fait étrange. Nous avons pu prendre connaissance d'un échange de correspondance de cette enquête, entre le DIP et Florimont. Même si le DIP n'est pas censé savoir que Mgr Graf a suivi toute l'affaire depuis ses débuts, il est étonnant de constater qu'il envoie à l'évêque les copies de cette correspondance.

Les *Pères Chappuis et Dupont* sont quant à eux toujours à l'institut. Le premier signait encore le 2 mars dernier une lettre au titre de «directeur». Le second a été promu. Il est «directeur pédagogique».

Des faits en grande partie reconnus

Contacté par téléphone le 18 mars dernier, le père Vannay, responsable de la nomination de la direction de Florimont, nous a confirmé l'essentiel de cette affaire. Le père Vannay reconnaît «des gestes déplacés » du *Père Chappuis*, mais nie qu'il ait promis de départ des DEUX prêtres. Il affirme que le *Père Chappuis* a reconnu les faits et promis de ne pas récidiver. En ce qui concerne *Dupont*, il considère que les sorties arrosées sont des «bêtises» et qu'il faut savoir pardonner.

Le *Père Chappuis*, également contacté, reconnaît la sortie au Macumba, il ne se souvient pas des boissons offertes ce soir-là. Il conteste la version de Paul et nous renvoie à une confrontation le 30 septembre 1992. Il a parlé là de malentendu, s'est excusé auprès de Paul, dont il a «compris la réaction». Il a affirmé qu'il discute souvent avec des élèves, ce qui s'est produit au pas avec Paul. Il a prolongé cette discussion à Florimont, mais pas dans sa chambre, dans une pièce vidéo.

Au téléphone, le *Père Chappuis* ajoute: «Nous ne contestons pas certaines sorties, mais il n'y en a eu qu'une au Macumba et une au Arthur's. Il n'y a eu aucune incitation à la débauche ou à la transgression de la morale. Nous n'allons pas rester les bras croisés devant ces accusations.»

Lors d'un entretien, le *père Dupont* admet sans peine les sorties dans les discothèques et boîtes de nuit, mais les justifie: «Dans un internat, on essaie toujours d'être un peu strict. Un certain nombre d'élèves ont des difficultés d'ordre scolaire, familial ou autre, et supportent mal la discipline. L'idée était de les inviter à manger à l'extérieur et dans ce cadre-là, nous avons terminé dans un certain nombre de discothèques.»

Amédée Grab, pour sa part, a refusé de s'expliquer: «Ne sachant pas si l'objet de votre téléphone nous conduira à des suites judiciaires ou non, je m'abstiendrai de répondre.»

(Fin de l'article paru le 7 mai 1993)

Contexte

Lorsque que la direction de Florimont apprend que cet article va paraître, elle demande à la justice de l'interdire (« mesures provisionnelles »), vu le préjudice qu'il peut causer à cette institution de 800 élèves.

La justice accepte et un huissier vient à la TG me signifier, ainsi qu'à la direction, cette interdiction. Mais le tribunal doit se prononcer sur le fond : vraisemblance des faits et intérêt public à les révéler.

Dans le jugement rendu une dizaine de jours plus tard, le Tribunal de 1^{ère} instance autorise la publication. Il est particulièrement sévère pour la direction de Florimont.

Pour la mère et son fils, les démarches auprès de la hiérarchie catholique et du département de l'instruction publique se sont révélées vaines. Mais le procureur d'alors Bernard Bertossa se saisit de l'affaire. Le directeur de Florimont sera condamné par ordonnance à cinq mois de prison avec sursis le 20 janvier 1997, quatre ans après la parution de l'article et cinq ans après les faits.